



AFFICHAGE

Enseignantes – enseignants Banque de candidatures Liste de suppléance avec possibilité de contrats

La Commission scolaire de Charlevoix est à la recherche de personnes pour agir à titre d'enseignantes ou d'enseignants afin de combler sa liste de suppléance avec possibilités de contrats à temps partiel pour l'année scolaire 2017-2018.

Nature du travail :

Dispenser des activités d'apprentissage et de formation aux élèves et participer au développement de la vie étudiante.

Exigences particulières :

Sens de la planification et de l'organisation;
Excellente capacité à communiquer et à travailler en équipe;
Compétences pédagogiques reliées à la discipline d'enseignement;
Bonnes aptitudes en gestion de classe.

Qualifications requises :

Détenir une qualification légale d'enseigner au Québec (permis ou brevet d'enseignement) dans la discipline visée.

Pour poser votre candidature :

Faire parvenir une lettre de motivation, un curriculum vitae à jour ainsi qu'une copie de vos diplômes et qualifications **en indiquant si vous faites partie ou non d'un des groupes visés par le programme d'accès à l'égalité à l'emploi soit : les femmes, les membres des minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées, à l'attention de :**

M^{me} Tina Boulianne, Service des ressources humaines, Commission scolaire de Charlevoix
575, boul. de Comporté, La Malbaie (Québec), G5A 1T5
Téléphone : 418 665-3765 poste 3020 Télécopieur : 418 665-6805
Courrier électronique : tina.boulianne@cscharlevoix.qc.ca

Date limite pour poser votre candidature : 6 août 2017

La Commission scolaire de Charlevoix applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de sélection. **Seules les personnes retenues** seront contactées. Les personnes pourront être invitées à passer une entrevue. Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que le Service des ressources humaines a bien reçu les documents supportant sa candidature.

Date d'affichage : 4 juillet 2017